



**ISÈRE**

# Inceste : la Grenobloise Eva Thomas continue le combat

**Infatigable militante, Eva Thomas vient d'intégrer la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles envers les enfants, à bientôt 80 ans. La Grenobloise, violée par son père à l'âge de 15 ans et première femme à témoigner à visage découvert en France en 1986, avait fait de ce sujet son cheval de bataille.**

Quand nous avons rencontré Eva Thomas en janvier dernier, la vague #MeTooInceste commençait tout juste à déferler en France. Des centaines de témoignages de victimes d'abus sexuels se déversaient sur les réseaux sociaux, sous l'effet de la parution du livre de Camille Kouchner ("La Familia grande") dénonçant les agissements de son beau-père, Olivier Duhamel. Dix mois plus tard, Eva Thomas ne peut que se réjouir des nombreuses évolutions qui sont en train de s'opérer. Et du changement dans le regard que porte la société sur la parole des victimes.

« Je vis une période joyeuse, très heureuse, parce que je me dis que toutes ces personnes qui peuvent parler sont sauvées », témoigne-t-elle, en ce mois d'octobre 2021. « Ce livre a fait l'ef-



**Eva Thomas est la première femme à avoir dénoncé l'inceste dans les médias en 1986.**  
Archives photo Sophie RODRIGUEZ

fet d'une bombe parce qu'Olivier Duhamel était quelqu'un de très important, qui venait de l'élite, poursuit-elle. Et c'est grâce aux réseaux sociaux que les victimes ont pu donner un vrai coup de pied dans l'hypocrisie collective. #MeToo a fracturé le déni collectif. Aujourd'hui, l'inceste est une réalité. On ne peut plus dire que les enfants mentent, que ce sont des fantasmes... »

Alors portée par « l'espoir

d'un vrai changement », Eva Thomas a décidé de s'impliquer, une nouvelle fois. Comme elle avait pu le faire en 1986 en témoignant à visage découvert dans "Les Dossiers de l'écran" sur Antenne 2 et en publiant "Le Viol du silence" [lire par ailleurs]. Comme lorsqu'elle crée avec deux amies l'association SOS Inceste à Grenoble, en 1985. Comme, encore, lorsqu'elle rédige, avec l'avocate Héléne Marce, une proposition

de loi sur la protection des mineurs en 2004...

**« Ce dont j'ai toujours rêvé arrive enfin »**

La Grenobloise avait pourtant juré de passer le flambeau à d'autres. « On est venu me chercher et je ne pouvais pas dire non », sourit-elle, alors qu'elle a intégré, en mars dernier, la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuel-

les (Ciivise) en tant que membre associé [lire par ailleurs]. « Ce mouvement collectif [...] avec des gens qui veulent faire bouger les choses, m'a incitée à repartir. Ce dont j'ai toujours rêvé arrive enfin », souligne-t-elle. Le 16 novembre, elle participera d'ailleurs à une soirée spéciale consacrée au thème de l'inceste sur France 2, trente-cinq ans après sa fracassante et première apparition télévisée. « J'ai une sorte de recul et de sérénité par rapport à ce qu'il m'est arrivé qui fait que je peux en reparler facilement. »

Questionnée sur le temps (trop) long qu'il a fallu pour prendre conscience de l'ampleur de l'inceste en France et de ses conséquences, Eva Thomas estime que « la société n'était pas prête avant ». Et ce, malgré « le travail discret des associations » comme SOS Inceste. « Parce que nous savions très bien qu'il y en avait beaucoup et dans tous les milieux. Nous avions tellement de gens qui nous contactaient. Mais on ne voulait pas nous croire tant qu'il n'y avait pas d'exemple flagrant », soupire-t-elle.

Quand le combat d'une vie porte ses fruits et que la culpabilité change de camp, le visage de la militante s'illumine de bonheur.

**Laure MAMET**



## ➤ Ses deux livres réédités

Batailleuse invétérée et très médiatisée, Eva Thomas est également autrice. Très récemment (mi-octobre) et à la faveur de la libération de la parole autour de l'inceste, ses deux livres, "Le Viol du silence" paru en 1986 et "Le Sang des mots", publié en 1992, ont été réédités. Si le premier, qui a été enrichi, aborde le traumatisme et les séquelles de l'inceste de manière très personnelle, le second est une « réflexion autour de la façon dont la société traite la problématique » des violences sexuelles et sur le rôle que « doit jouer la loi ». Un sujet bien d'actualité au regard des débats lors de la promulgation de la loi du 21 avril 2021 sur le consentement des mineurs.

La fille d'Eva Thomas, l'artiste Sylvia Tabet, a réalisé l'illustration de la première de couverture du "Viol du silen-



**Eva Thomas présente ses toutes nouvelles parutions.**

Photo Le DL/L.Ma.

ce". Elle avait déjà effectué ce travail pour l'édition poche du même livre, devenue introuvable ces dernières années.

"Le Viol du silence", éditions Fabert, 18 € ; "Le Sang des mots", éditions Desclée de Brouwer, poche, 8,90 €